

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/02/2020

**Présents :** Jean-Marie LAVAL - Michel PERRY- Mathias LUCAS -- Michel TREMOULET - Théo JUTA - Marc BAUDOIN

Catherine DELSALLE- Nicole MAROUSSIE- Anne-Marie MAMET- Mélanie PROVOST

**Absents procurations:**

**Absent excusé :** - LAVAL Christian-

**1\* Aménagement du Bourg :** Le maire présente l'avant-projet réalisé par le bureau d'étude TSA. C'est une première ébauche qui devra être amendée mais qui permet de déposer une demande de DETR(Etat)

Une délibération avait été prise en 2019 mais une délibération supplémentaire devra être prise concernant le financement

Projet sur 2 phases :

- 1\* Récupération et traitement des eaux pluviales vers terrain FRESQUET (accord de principe), estimation 69 000 €
  - 2\* Aménagement du cœur de bourg (Eglise- Gîte- Mairie), estimation 198 000 €
- |                                  |                                |
|----------------------------------|--------------------------------|
| Montant prévisionnel du projet : | 266 718 €                      |
| Subvention DETR (Etat)           | 120 023 €                      |
| Subvention Conseil Départemental | 66 679 € (20 000 € déjà votée) |
| Autofinancement Commune          | 80 006 €                       |

A noter que l'Agence de l'Eau va être aussi sollicitée

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable

A noter que la réponse de la DETR est prévue pour avril 2020

**2\* Adressage :** Nous entrons dans la phase de réalisation et des implantations

Le montant prévisionnel 9 809 € (Devis SES panneaux 7 309 € et Alsat Pose des mâts 2 500 €)

Le Département va être sollicité à hauteur de 2 942 €

Le Conseil est favorable à ce plan de financement

A noter que les mâts devaient être réceptionnés vers le 18/02- les plaques vers la mi-mars.

**3\* Gîte de Groupe :** L'ouverture des plis a eu lieu- analyse en cours. Le Maire rappelle la genèse du projet et dans ce cadre les conventions à prendre avec la COM-COM

- Cession des bâtiments (grange et abris + terrains) à titre gratuit, permet de récupérer la TVA
  - Gestion du gîte par délégation de service public par la commune. La commune prenant en charge un loyer du montant de l'annuité de l'emprunt contracté par la COM-COM
- Il faut prévoir dès à présent notre mode de gestion.
- Si changement de destination, une convention prévoyant un retour en pleine propriété pour la commune

Le Conseil donne à l'unanimité un avis favorable lors du prochain conseil le plan de financement sera présenté

**4\* Maison COUGOT :** Les travaux de ravalement de la terrasse sont terminés. Un devis est demandé pour un garde-corps pour l'escalier

Le studio est loué à partir de mars

**5\* SICTOM** : Les sacs de collecte des recyclables vont être distribués (par la poste) avant l'ouverture des nouveaux containers

Le SICTOM va enlever les anciens. A nous de prévoir l'évacuation des paravents (Emile) et voir si possibilité de récupération

Le budget est respecté : 5 000 € (pas de brise roches)

**6\* VOIRIES** : Est retenu comme principe, l'intervention sur 625 mètres en bi couche et grave émulsion mécanique

1 km en bi couche et grave manuel

Et environ 4 000 mètres en point à temps

Le Conseil décide d'abonder en Fonds de Concours à hauteur de 10 000 €, l'intervention de la Com-Com fixe à environ 19 000 €

- Questions diverses : Mise à disposition à titre gratuit de la salle des fêtes à l'association GAIA pour un concert en Avril. Avis favorable
- Délibération pour changement de numéro (échange Commune/ De Freitas)
- Prévoir de monter la serre pour ranger le matériel en mars

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 h 40